

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL À 7 Procès-verbal N°1 Réunion du 14 Août 2018



<b>Animateur</b>	<b>Cédric LORIOT</b>
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>J-Claude LEBATTEUX</b>

<b>Cédric LORIOT</b>	Présent	<b>Gérard NÉGRIER</b>	Présent
<b>Didier DREUX</b>	Excusé	<b>J-Bernard ROUSSEAU</b>	Présent
<b>Olivier CORNUAUD</b>	Excusé		
<b>J-Claude LEBATTEUX</b>	Excusé		

**Objet de la réunion :** Organisation du calendrier saison 2018/2019.

### 1- Arrêt des équipes :

F. CHAMPAGNE SPORT, CO CHATEAU DU LOIR, CS SILLE LE PHILIPPE, GAZELEC SPORT 2, ES YVRE LEVEQUE 3, JS PARIGNE LEVÊQUE 3.

### 2- Nouvelles équipes engagées :

AS SUPPORTERS MONT ST JEAN, US ST DENIS D'ORQUES, US BOESSE LE SEC, US SAVIGNE-LEVÊQUE.

### 3- 51 équipes en championnat composé de 5 groupes :

1<sup>ère</sup> Division : 12 équipes, 2<sup>ème</sup> Division : 10 équipes, 3<sup>ème</sup> Division A : 10 équipes, 3<sup>ème</sup> Division B : 10 équipes dont 1 exempt, 3<sup>ème</sup> Division C : 10 équipes.

#### Déroulement en fin de saison :

2 descentes de D1 en D2 et 2 montées de D2 en A. Une seule montée et une seule descente de D3 dans chaque groupe A, B, C.

AS RUAUDIN 1 jouera au stade de la Vallée, route de Brette à Ruaudin et l'équipe 2 au stade de la Papinière, chemin de la Papinière à Ruaudin.

Les horaires, les lieux des matchs seront respectés suivant le désidérata de chacun des clubs dans le meilleurs des cas.

- 4- Voir pour autoriser un joueur de moins de 18 ans (17 ans fait) de participer au championnat foot à 7 si celui-ci ne possède pas de licence foot à 11.
- 5- Voir pour la mise en place de la FMI. Si ce n'est pas possible en début de saison, il faut s'assurer du stock des feuilles de matchs.
- 6- Réunion générale des clubs le **Vendredi 31 Août 2018 à 18h30** (au lieu du 28/08/2018) au nouveau siège du District. Gérard se charge de la réservation de la salle.

Le Président du District  
de la Sarthe,

L'Animateur de la commission,  
Cédric LORIOT.

Le Secrétaire de séance,  
Gérard NÉGRIER.